



**TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF**  
du Québec

PAR COURRIEL  
[REDACTED]

Montréal, le 10 octobre 2017



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2017-2018-305**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 2 octobre 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec (Tribunal) une copie de la requête déposée en date du 12 août 2013 et de l'accord entériné par le Tribunal le 10 septembre 2014 concernant Verreault Navigation inc.

Après avoir effectué des recherches, nous vous informons que le Tribunal détient une requête datée du 2 août 2013 et non du 12 août 2013 concernant Verreault Navigation inc. Toutefois, aucun accord n'a été entériné par le Tribunal dans ce dossier.

Vous trouverez donc en pièce jointe une copie de la décision du Tribunal rendue le 21 avril 2015 concernant Verreault Navigation inc., une copie de la requête datée du 2 août 2013 ainsi que le plumitif.

Nous vous informons que, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents  
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision, requête, plumitif et avis de recours